

DECRET

050

D/2014/____/PRG/SGG

**PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'AGENCE DE PROMOTION DES INVESTISSEMENTS PRIVES (APIP-GUINEE)**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Constitution ;

VU la Loi L/93/021/CTRN/SGG du 6 mai 1993 portant cadre institutionnel des Etablissements Publics à caractère Administratif ;

VU le Décret D/93/100/PRG/SGG du 6 mai 1993, fixant les règles d'organisation et de fonctionnement des Etablissements Publics à caractère Administratif ;

VU le Décret D/2014/019/PRG/SGG du 18 janvier 2014 nommant le Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

VU les Décrets D/2014/021/PRG/SGG du 20 janvier 2014, portant Nomination de Ministres ;

VU le Décret D/2014/029/PRG/SGG du 09 février 2014 portant Création, attributions, organisation et fonctionnement de l'APIP-Guinée ;

Décète

Article 1^{er} : Le Conseil d'Administration de l'Agence de Promotion des Investissements Privés (APIP-GUINEE) est constitué comme suit :

- **Présidence de la République:** Monsieur Mohamed Lamine BAYO, Administrateur Général Adjoint de l'Administration et Contrôle des Grands Projets (ACGP).
- **Primature:** Monsieur Ouessou NABE, Conseiller Chargé de l'Industrie et de la Promotion des PME.
- **Ministère de l'Economie et des Finances:** Madame Bountouraby YATTARA, Directrice Nationale du Patrimoine de l'Etat et des Investissements Privés.
- **Ministère de l'Industrie, des PME et de la Promotion du Secteur Privé :** Monsieur Dyan Kalil SANGARE, Directeur National des Petites et Moyennes Entreprises.
- **Ministère de la Justice :** Monsieur Saa Forè MILLIMONO Chargé des infrastructures et équipements au sein du Secrétariat Exécutif de la Reforme de la Justice.

- **Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Artisanat de Guinée (CCIAG) :** Monsieur Morlaye Diallo.
- **Chambre Nationale d'Agriculture de Guinée:** Monsieur Lancény CHERIF.
- **Association Professionnelle des Banques et Etablissements Financiers de Guinée:** Monsieur Mamadou SENE, Directeur Général de Banque.
- **Association des Entreprises Industrielles de Guinée (AEIG) :** Madame Juliette TOURE, Directrice Générale de Société.
- **Organisations Patronales :** El Hadj Kaba Baro CONDE, Opérateur Economique.
- **Agence de Promotion des Investissements Prives (APIP-GUINEE) :** Monsieur N'Fah Ousmane Touré, Chef de Département.

Article 2 : Les intéressés auront droit aux avantages prévus par la réglementation en vigueur.

Article 3 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

18 MARS 2014

Conakry, le



PROFESSEUR ALPHA CONDE